



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 708

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 708 intitulé :

Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro CA 20-12-09-14 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 décembre 2020, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2020-07.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant au s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné ce 11 décembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière